



## Motif légitime de démission

Par **Scf**, le **28/05/2021** à **19:15**

Bonjour,

Mon employeur ne me donne plus assez d'heures de travail, car il ne décroché pas de nouveaux contrats. Étant formatrice et payée à l'heure, je souhaite démissionner. Est ce un motif valable de démission pour la suite avec pôle emploi ?

Merci de votre attention

Par **P.M.**, le **28/05/2021** à **22:10**

Bonjour,

Je ne comprends pas déjà pourquoi vous n'êtes pas mensualisée mais êtes payée à l'heure...

Les cas de démissions considérées comme légitimes sont exposés dans l' [Accord d'application n° 14 du 14 avril 2017 pris pour l'application des articles 2, 4 e\) et 26 §1er b\) du règlement général annexé à la convention du 14 avril 2017 relative à l'assurance chômage...](#)

Par **Scf**, le **28/05/2021** à **22:47**

Merci PM pour la réponse rapide. Malheureusement, beaucoup de formateurs sont dans la même situation. Je suis en CDI sans aucune garantie minimum d'heures à la semaine. Je crains de devoir démissionner afin de trouver un poste à temps plein ailleurs, sans savoir si je vais trouver quelque chose.

Bon weekend.

Cordialement.  
SCF

Par **P.M.**, le **28/05/2021** à **23:05**

Je pense qu'il faudrait que vous fassiez examiner votre contrat m<sup>^</sup>me par l'Inspection du Travail pour connaître sa légalité...

Par **P.M.**, le **30/05/2021** à **09:13**

Bonjour,

J'ajoute que vous pourriez proposer à l'employeur une rupture conventionnelle...